

Mai 2008
Document 208034

Volume 14, n° 2

Bulletin de discipline



Seeing Beyond Risk

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Voir au-delà du risque

Rapport

Voici le vingt-sixième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes du processus disciplinaire et des activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 16 mai 2008.

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en novembre 2007, la Commission de déontologie a tenu des réunions le 13 décembre 2007 et le 18 mars 2008. La commission a également tenu quatre conférences téléphoniques, soit le 20 novembre 2007, le 8 janvier 2008, le 31 mars 2008 et le 13 mai 2008. Les prochaines réunions de la commission sont prévues pour le 3 juillet 2008 (Toronto) et le 27 octobre 2008 (Toronto).

Frais disciplinaires (000 \$) au 31 mars 2008

	AF 07-08		AF 06-07	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	218	---	144	---
Autres frais	7	---	67	---
Total	225	245	211	186
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	127		51	
Nombre de cas examinés	17		15	

Le budget de l'exercice financier 2008-2009 s'élève à 340 000 \$.

Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Des accusations ont été portées contre un membre relativement à la constitution et la liquidation d'un régime de retraite des employés. Le membre a plaidé coupable à l'accusation et a accepté la sanction recommandée (connu sous le nom « processus accéléré »). L'annonce officielle de la mesure disciplinaire prise dans cette affaire accompagne ce rapport périodique.

(b) Réprimande privée imposée

Une réprimande privée a été imposée contre un individu. Conformément à l'article 20.04(1) des statuts administratifs, les réprimandes privées sont confidentielles. Par conséquent, aucun renseignement supplémentaire ne sera fourni relativement à cette affaire.

(c) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Des accusations distinctes avaient précédemment été portées contre deux membres de l'Institut relativement à l'évaluation d'un régime de retraite. Un tribunal disciplinaire a été constitué par le président du Groupe de candidats à un tribunal, conformément à l'article 20.06(1) des statuts administratifs. Des motions préliminaires ont été présentées à la Cour ce qui empêche le tribunal de poursuivre ses travaux. Une audience devant un juge a été tenue au début du mois de juin 2007 et nous attendons toujours que la décision soit rendue. Dès qu'une décision sera rendue concernant les motions, des dispositions pourront être prises pour l'audition de ces accusations.

Des accusations ont tout récemment été portées contre un autre membre de l'Institut, relativement à quatre évaluations de solvabilité et deux régimes de retraite. Un avis d'accusations et transmission à un tribunal disciplinaire de l'Institut canadien des actuaires a été diffusé le 30 janvier 2008, de manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le public au sujet de la cause disciplinaire conformément à l'article 20.04 (3.1) des statuts administratifs. Cet avis peut être consulté dans la section de discipline du site Web de l'ICA accessible au public. Un tribunal disciplinaire a été nommé par le président du Groupe de candidats à un tribunal, conformément à l'article 20.06(1) des statuts administratifs et des dispositions seront prises pour l'audition de ces accusations.

Veillez noter que conformément aux statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure et l'endroit de l'audience.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(d) Plaintes et autres renseignements

Outre les causes mentionnées en (a), (b) et (c), la commission, depuis le 30 septembre 2007, a examiné sept plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de huit membres, associés ou affiliés.

Cinq nouvelles plaintes et (ou) des renseignements ont été portés à l'attention de la commission. Dans deux de ces causes, la commission a décidé, après avoir obtenu des renseignements supplémentaires, de rejeter la plainte. Dans la troisième cause, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre. La commission a choisi de confier les deux autres causes à des équipes d'enquête distinctes.

Après avoir obtenu des renseignements supplémentaires dans une cause antérieure, la commission a décidé de confier la plainte à une équipe d'enquête.

Après avoir obtenu des renseignements supplémentaires dans une autre cause antérieure, la commission a décidé de rejeter l'affaire.

La Commission prévoit qu'au cours des six prochains mois, les enquêtes sus-mentionnées seront complétées et qu'elle prendra la décision de soit (a) rejeter les plaintes ou (b) de déposer des accusations conformément à l'article 20.04 des statuts administratifs.

(e) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 17 causes énumérées plus haut pour l'exercice financier 2007-2008 selon le domaine de pratique :

	Plaintes	Particuliers
Assurance-vie	1	2 membres
Régimes de retraite	8	11 membres
Assurance IARD	1	1 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	---
Expertise devant les tribunaux	7	7 membres
Autre	0	---

Robert M. Smithen

Président, Commission de déontologie